

Patrice MARTIN-LALANDE a fait voter 11 amendements
dans la discussion du budget

*

9 amendements déposés puis défendus par PML et votés dans la loi de finances (PLF) pour 2012 et la 4ème loi de finances rectificative (PLFR) pour 2011

Les amendements ADOPTÉS sur le PLF 2012

- Le n°42 rectifié (cosigné par le rapporteur général Gilles CARREZ et plusieurs autres collègues), ayant pour objet de renforcer l'effort de solidarité demandé aux ménages les plus aisés en abaissant les seuils d'imposition à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus.
- Le n°174 (cosigné par Michel BOUVARD et Marie-Christine DALLOZ), ayant pour objet de préciser la façon dont se constate le déclin de la population pour les zones de revitalisation rurale (ZRR).
- Le n°19, ayant pour objet de proroger d'un an la réduction d'impôt sur les sociétés dont peuvent bénéficier les entreprises qui investissent au capital de sociétés de presse.
- Le n°51 (cosigné par le rapporteur général Gilles CARREZ), ayant pour objet de proroger d'un an le régime spécial des provisions pour investissements dont peuvent bénéficier les entreprises de presse écrite comme les services de presse en ligne.
- Le n°314 (cosigné par Marie-Hélène THORAVAL, Louis GISCARD D'ESTAING, Hervé MARITON, Michel BOUVARD et Michel LEJEUNE), ayant pour objet de maintenir l'application le taux réduit de TVA en faveur des activités équine mis en place par la loi de finances pour 2004 – et ce au moment où la remise en cause de ce taux réduit risque de fragiliser l'équilibre économique de toute la filière.
- Le n°566 (cosigné par Charles de COURSON), ayant pour objet que le Gouvernement remette au Parlement un rapport étudiant les possibilités de réformes tendant à réduire le délai moyen constaté de jugement par la juridiction administrative, notamment dans le cadre de recours successifs, et tendant à mieux sanctionner les recours abusifs.

- Le n°343 (1ère lecture) / n°234 (nouvelle lecture) (cosigné par le rapporteur général Gilles CARREZ ainsi que Jean-François MANCEL, Charles de COURSON et Michel BOUVARD), ayant pour objet d'ajuster et d'encadrer par le contrat d'objectifs et de moyens l'utilisation de l'excédent de subventions compensatoires laissé par l'État à France Télévisions dans l'hypothèse de sur-performances publicitaires de cette dernière.
- Le n°418 (cosigné par Richard DELL'AGNOLA, Marie-Josée ROIG et Muriel MARLAND-MILITELLO), ayant pour objet de corriger certains effets négatifs de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en incluant le spectacle vivant musical et de variété dans les activités culturelles que les collectivités peuvent faire bénéficier d'exonérations de CFE.

Les amendements ADOPTÉS sur le 4ème PLFR 2011

- Le n°72 rectifié (cosigné par Marie-Christine DALLOZ), ayant pour objet d'unifier le régime des droits d'auteurs en ouvrant à tous les auteurs d'oeuvres de l'esprit la possibilité d'imposer les sommes perçues à l'impôt sur le revenu selon les règles prévues en matière de traitements et salaires.

Les amendements RETIRÉS sur le PLF 2012:

- Le n°21 (cosigné par Hervé GAYMARD, Christian KERT, Michel HERBILLON et Franck RIESTER), ayant pour objet de faire bénéficier la presse en ligne du taux « super-réduit » de TVA (2,1%) actuellement appliqué à la presse imprimée.
- Le n°132 rectifié (cosigné par le rapporteur général Gilles CARREZ), ayant pour objet de sortir les éditeurs de radio et les éditeurs de télévision locale du champ de la nouvelle « taxe sur la cession de titres d'un éditeur de service de communication audiovisuelle » à laquelle il n'y a pas lieu de les assujettir.

*

**